

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : ROBERT Julien

N°D25DSSP149**OBJET : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS****JEUNESSE**

DIRECTION DES SOLIDARITES

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Fumel Vallée du Lot en matière « Enfance-Jeunesse » et notamment la création « d'un accueil de loisirs adolescent » ;

Vu la décision n°D2020-195-EJ en date du 10 décembre 2020 fixant les tarifs d'adhésion annuelle, suppléments, séjours et stages de l'Accueil de Jeunes ;

Vu la délibération 2024B51DSE en date du 04 avril 2024 relatif au projet éducatif des accueils collectifs de mineurs (2024-2027) ;

Vu l'augmentation tarifaire appliquée par les prestataires de l'Accueil de Loisirs Adolescents depuis 2020 ;

Vu la majoration des coûts de fonctionnement de la structure ;

Considérant qu'aucune revalorisation n'avait été pratiquée depuis 2020 afin de faire face à ces hausses de charge ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,****1°) – De fixer les tarifs d'adhésion annuelle, suppléments, séjours et stages de l'Accueil de Jeunes
comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2025 :****TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS**

Adhésion Annuelle	Quotient Familial			
	0 à 705€	706 à 1000€	1001 à 1500€	>1500€
(Date à Date)	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

AR Prefecture

047-200068930-20250825-D25DSSP149-AR
 Reçu le 26/08/2025
 Publié le 26/08/2025

Suppléments		Coût de la prestation	Quotient Familial			
			0 à 705€	706 à 1000€	1001 à 1500€	>1500€
Spectacles Parc de loisirs	Catégorie 1	0 à 10,00€	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
	Catégorie 2	11,00€ à 20,00€	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
	Catégorie 3	> 20,00€	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Sortie exceptionnelle (> 30,00€)			Selon coût de la prestation			
Séjours		Coût de la prestation	Quotient Familial			
			0 à 705€	706 à 1000€	1001 à 1500€	>1500€
Catégorie 1		0 à 1000,00€	70,00 €	80,00 €	90,00 €	100,00 €
Catégorie 2		1001,00€ à 1500,00€	100,00 €	110,00 €	120,00 €	130,00 €
Catégorie 3		1501,00€ à 2000,00€	125,00 €	135,00 €	145,00 €	150,00 €
Catégorie 4		2001,00€ à 3000€	175,00 €	180,00 €	195,00 €	220,00 €
Catégorie 5		> 3000,00€	Selon coût de la prestation			
Stages		Coût de la prestation	Quotient Familial			
			0 à 705€	706 à 1000€	1001 à 1500€	>1500€
Catégorie 1		0 à 200,00€	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €
Catégorie 2		201,00€ à 500,00€	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €
Catégorie 3		501,00€ à 800,00€	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €
Catégorie 4		>800,00€	Selon coût de la prestation			

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
 Fumel, le 25 août 2025



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 26 août 2025
 Reçu en Sous-Préfecture le : 26 août 2025
 Publié ou Notifié le : 26 août 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com